

Traitement de la sténose de la carotide interne

Qu'est-ce qu'une sténose de la carotide interne ?

La carotide est une des artères qui apporte le sang au cerveau. Une sténose est un rétrécissement de l'artère, généralement dû à une athérosclérose (accumulation de graisse et calcium dans la paroi). Cette accumulation forme une plaque qui s'épaissit progressivement et réduit la circulation du sang. La formation d'une sténose est favorisée par les facteurs de risque cérébro-vasculaires, principalement le tabac, l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie (excès de cholestérol dans le sang) et le diabète (excès de sucre dans le sang).

Les principales conséquences des sténoses de la carotide interne sont les suivantes :

- Des fragments de la plaque d'athérome ou des caillots de sang formés à la surface de la plaque peuvent se libérer dans la circulation sanguine en direction du cerveau (embolie).
- La diminution du diamètre interne de la carotide peut entraîner une diminution du débit de sang au cerveau.

L'embolie et la diminution du débit sanguin peuvent causer un accident vasculaire cérébral (AVC). Le plus souvent, celui-ci se manifeste par une baisse de la force musculaire ou de la sensibilité d'une partie du corps, un trouble de la vision ou des difficultés à parler, qui apparaissent brutalement et peuvent être temporaires ou permanents.

Quand faut-il traiter ?

L'indication de traitement dépend du degré de rétrécissement de la carotide et du fait que la sténose a déjà entraîné ou non un AVC. Un traitement est indiqué pour les sténoses ayant provoqué un AVC lorsque le rétrécissement correspond à plus de la moitié du diamètre normal de l'artère. Pour les sténoses n'ayant pas provoqué d'AVC et dont le rétrécissement fait plus de 70%, une intervention est discutée au cas par cas lors d'un colloque réunissant neurologue, chirurgien-ne vasculaire et neuroradiologue interventionnel-le. Pour les sténoses n'ayant pas provoqué d'AVC et dont le rétrécissement fait moins de 70%, le plus souvent aucune intervention n'est indiquée.

En quoi consiste le traitement par angioplastie et la pose de stent ?

Ce traitement vise à prévenir la survenue d'un accident vasculaire cérébral. Un examen des vaisseaux sous rayons X (une artériographie) permet de traiter la sténose de l'intérieur. Cette intervention mini-invasive pratiquée sous anesthésie locale ou générale est appelée angioplastie. Un fin tuyau (un microcathéter) est introduit par l'artère fémorale au pli de l'aîne (figure 3) puis remonté vers la sténose. Un stent (prothèse en métal ressemblant à un petit ressort) est déployé à travers ce cathéter dans la sténose (figures 3 et 4), afin d'améliorer la circulation du sang et de stabiliser la plaque d'athérome. Un traitement par chirurgie est une autre option possible. Si cela est indiqué, une consultation avec un-e spécialiste est proposée.

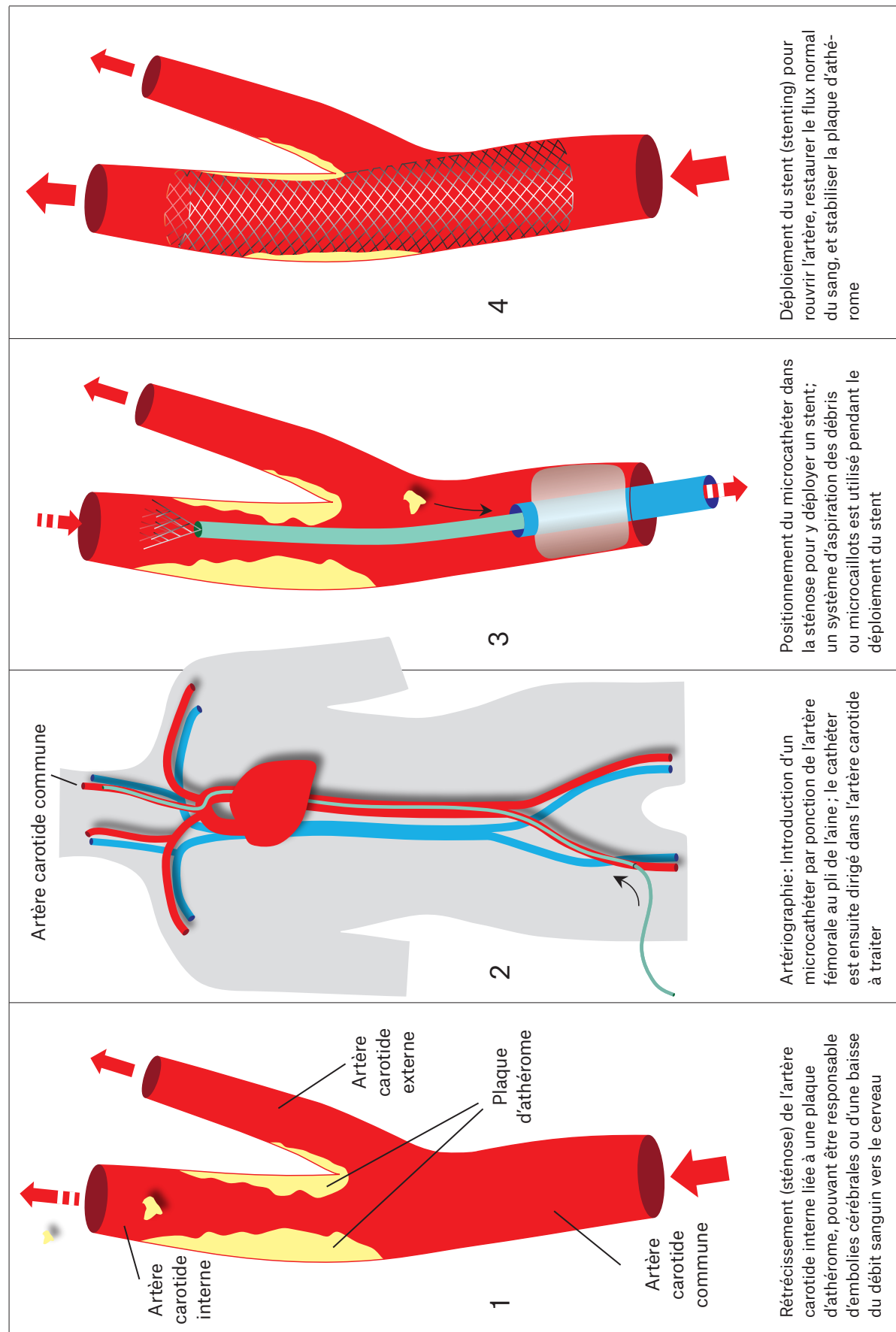
Quelles sont les complications possibles ?

Quel que soit le type d'intervention, des complications rares mais potentiellement graves peuvent survenir. Elles sont cependant moins fréquentes que les risques d'AVC ou hémorragie en l'absence de traitement. L'intervention peut entraîner un nouvel AVC ou une hémorragie cérébrale suite à la levée de la sténose. Des précautions sont prises pour réduire ces risques : les fragments de plaques sont aspirés pendant la pose du stent (figure 3) pour diminuer le risque d'AVC et la pression artérielle est contrôlée en soins continus pendant les 48 heures suivant l'intervention pour réduire le risque d'hémorragie cérébrale. Ces complications peuvent causer un handicap invalidant temporaire ou permanent (paralysie d'une partie du corps, difficulté à parler, troubles de la vue) et exceptionnellement le décès. Des complications bénignes et temporaires sont possibles, comme un hématome au point d'insertion du cathéter ou une infection urinaire si une sonde vésicale a été mise en place pendant l'intervention.

Le traitement par angioplastie est-il couvert par l'assurance maladie ?

Oui, ce traitement est couvert par l'assurance maladie de base (LAMal).

Traitement de la sténose de la carotide interne par stenting



Contacts

- Pour vos rendez-vous: 021 314 39 14 | rad.convoc.ri@chuv.ch
- Pour toute question médicale: 021 314 77 27 | rad.coordination.ri@chuv.ch
- Si votre médecin a une question médicale sur votre prise en charge: neurovasculaire@chuv.ch